

Championnat romand de sociétés 2011 – directives de la direction de concours

La direction de concours applique les prescriptions de concours du CRS 2011 et édicte les directives suivantes :

1. Installations de concours

- 1.1. Ne peuvent être utilisés que les engins mis à disposition sur chaque emplacement par l'organisateur, il est interdit de prendre du matériel sur d'autres emplacements.
- 1.2. Seuls les gymnastes et moniteurs qui concourent peuvent pénétrer sur les emplacements de compétition.
- 1.3. La longueur des anneaux balançant est de 6.00m.

2. Places de compétitions et échauffement

- 2.1. Les places de compétitions pour chaque discipline sont indiquées dans le programme.
- 2.2. Pour la gymnastique, exercices et échauffement sont interdits sur la place de concours.
- 2.3. En gymnastique aux agrès, chaque société peut s'échauffer brièvement juste avant son passage et en observant les instructions du chef de place.
- 2.4. Les productions commencent à l'heure indiquée dans le programme, sur ordre du chef de place.

3. Musique

- 3.1. Les supports musicaux (CD) doivent comporter le nom de la société et la discipline.
- 3.2. La musique commence au début du support musical. Prévoir une seule musique par support.
- 3.3. Attention au risque de manque de lisibilité des enregistrements CD à haute vitesse.
- 3.4. Prévoir un support musical de réserve

4. Déroulement des compétitions – tour préliminaire

- 4.1. Le responsable annonce sa société et dépose le support musical de sa société au plus tard 20 minutes avant le début de la compétition à la place de concours de la discipline en question.
- 4.2. En cas d'absence, de retard ou de non remise du support musical, la société sera disqualifiée.
- 4.3. Un bref essai de musique est effectué avant chaque présentation.
- 4.4. Les sociétés sont tenues de préparer les engins et engins accessoires en se conformant aux directives du chef de place et de les débarrasser une fois la compétition terminée.
- 4.5. Le responsable vient reprendre le support musical. Les doubles des fiches de notes seront dans les enveloppes de sociétés à retirer à la fin de la manifestation.

5. Finales du samedi - Concours Adultes

- 5.1. La liste des finalistes sera affichée à la fin du tour préliminaire sur les emplacements de concours des disciplines concernées.
- 5.2. Les concours se déroulent conformément au plan de travail du tour final (programme général).
- 5.3. Le responsable remet le support musical de sa société avant le début des finales à la place de concours de la discipline en question. En cas d'absence, de retard ou de non remise du support musical, la société ne pourra disputer le tour final.
- 5.4. En gymnastique aux agrès, chaque société peut s'échauffer brièvement juste avant son passage et en observant les instructions du chef de place.
- 5.5. Les sociétés sont tenues de se tenir prêtes pour la compétition dès le début des finales.
- 5.6. Lors du tour final, les sociétés sont tenues de préparer les engins et engins accessoires en se conformant aux directives du chef de place et de les débarrasser une fois la compétition terminée.

6. Cérémonie protocolaire et proclamation des résultats

- 6.1. Les sociétés se présentent en tenue de compétition ou en training de société au plus tard 15 minutes avant l'heure indiquée et se conforment aux instructions de la direction de concours.
- 6.2. Aucun prix ne sera remis avant ou après la proclamation des résultats. Il y a une cérémonie protocolaire de remise des diplômes.

7. Affiliation à la FSG

- 7.1. En cas de contrôle, la carte de membre FSG peut être exigée avec un document de légitimation.

8. Divers

- 8.1. En cas de vol, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, ni le CO ni l'URG ne sauraient être tenus pour responsables.
- 8.2. Les objets trouvés peuvent être retirés jusqu'au 10 juillet au numéro de téléphone 079 643 55 51.
- 8.3. L'accès à la salle de la gymnastique de la Maladière se fait par l'entrée sud-est, côté Lac. Prendre l'ascenseur.